

SICAV PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 568.411, un actif net de D : 566.887 et un bénéfice de la période de D : 5.766.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 Juillet 2024

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2024*(Montants exprimés en dinars)*

ACTIF	Not e	30/06/202 4	30/06/202 3	31/12/202 3
Portefeuille- titres	4	<u>362 886</u>	<u>512 537</u>	<u>374 486</u>
Actions et droits rattachés		47	47	45
Obligations et valeurs assimilées		337 989	477 437	347 068
Tires des Organismes de Placement Collectif		24 850	35 053	27 374
Placements monétaires et disponibilités		<u>205 289</u>	<u>199 647</u>	<u>193 311</u>
Placements monétaires	5	205 289	199 647	193 311
Créances d'exploitation		<u>235</u>	<u>25</u>	<u>3</u>
TOTAL ACTIF		<u>568 411</u>	<u>712 209</u>	<u>567 799</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	785	1 875	581
Autres créditeurs divers	7	739	1 102	1 233
TOTAL PASSIF		<u>1 524</u>	<u>2 977</u>	<u>1 814</u>
ACTIF NET				
Capital	8	556 732	697 505	547 090
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 155	11 727	18 895
ACTIF NET		<u>566 887</u>	<u>709 232</u>	<u>565 985</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>568 411</u>	<u>712 209</u>	<u>567 799</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	No te	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Revenus du portefeuille-titres	9	3 842	7 915	6 977	15 239	26 651
Revenus des actions		4	4	-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 838	7 911	6 977	15 239	26 648
Revenus des placements monétaires	10	2 659	4 996	1 656	2 635	7 594
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 501	12 911	8 633	17 874	34 245
Charges de gestion des placements	11	(1 551)	(3 078)	(2 082)	(4 433)	(8 436)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 950	9 833	6 551	13 441	25 809
Autres charges	12	(193)	(443)	(288)	(598)	(1 193)
Contribution Sociale de Solidarité		(100)	(150)	(320)	(370)	(600)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 657	9 240	5 943	12 473	24 016
Régularisation du résultat d'exploitation		1 368	915	(515)	(746)	(5 121)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 025	10 155	5 428	11 727	18 895
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 368)	(915)	515	746	5 121
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(1 799)	(5 681)	(2 148)	(1 126)	(4 853)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		2 909	7 682	3 512	4 185	10 502
RESULTAT DE LA PERIODE		5 766	11 240	7 307	15 532	29 665

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 766	11 240	7 307	15 532	29 665
Résultat d'exploitation	4 657	9 240	5 943	12 473	24 016
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 799)	(5 681)	(2 148)	(1 126)	(4 853)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 909	7 682	3 512	4 185	10 502
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	99 993	(10 338)	(71 469)	(156 967)	(314 346)
Souscriptions					
- Capital	628 214	1 068 358	429 191	661 827	1 395 950
- Régularisation des sommes non distribuables	38 259	38 356	21 541	21 786	48 611
- Régularisation des sommes distribuables	(8 509)	7 110	(2 075)	5 956	23 934
Rachats					
- Capital	(533 213)	(1 079 474)	(497 899)	(813 197)	(1 694 769)
- Régularisation des sommes non distribuables	(38 300)	(38 493)	(26 322)	(26 637)	(59 018)
- Régularisation des sommes distribuables	13 541	(6 195)	4 095	(6 702)	(29 054)
VARIATION DE L'ACTIF NET	105 760	902	(64 162)	(141 435)	(284 681)
ACTIF NET					
En début de période	461 127	565 985	773 394	850 666	850 666
En fin de période	566 887	566 887	709 232	709 232	565 985
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	6 387	7 924	11 177	12 421	12 421
En fin de période	7 763	7 763	10 143	10 143	7 924
VALEUR LIQUIDATIVE	73,024	73,024	69,923	69,923	71,427
TAUX DE RENDEMENT	1,14%	2,24%	1,05%	2,10%	4,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 juin 2024.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou

moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2024, à D : 362.886 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisi on	Valeur au 30/06/2024	% Actif net
	Actions & droits rattachés		27	47	0,01%
TN0007270010	TPR	9	27	47	0,01%
	Tires des Organismes de Placement Collectif		23 991	24 850	4,38%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	207	23 991	24 850	4,38%
	Obligations et valeurs assimilées		321 944	337 989	59,62%
	Obligations des sociétés		228 144	235 882	41,61%
TNL8PGUB9C 93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	400	40 000	42 571	7,51%
TNL8PGUB9C 93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	90	9 000	9 595	1,69%
TN0003600064 0	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	2 300	46 000	47 341	8,35%
TN8DSPQCBC 06	ATL 2022-1 CA TF	30	2 144	2 338	0,41%
TN0001300607 TNCYRQ4U	BTE 2010 B	600	21 000	21 763	3,84%
TN0002102150 A6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	400	40 000	40 454	7,14%
TN0002102150 TN0003900263	TLF 2021-1 TF	1 250	50 000	50 965	8,99%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	20 000	20 855	3,68%
	Emprunts national		1 900	2 063	0,36%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	2 063	0,36%
	Bons du Trésor Assimilables		91 900	100 045	17,65%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	100 045	17,65%
	Total		345 962	362 886	64,01%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				63,84%

Note 5 : Placements monétaires

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif net
	BTC	135 000	123 751	126 507	22,32%
TNOI6DZE11Q0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025 - 8,99 %	80 000	73 334	74 765	13,19%
TNUEJGZNL629	BTC 52 SEMAINES 11/02/2025 - 8,99 %	55 000	50 417	51 743	9,13%
	Dépôt à vue		78 254	78 782	13,90%
	Amen bank pasteur		78 254	78 782	13,90%
	Total général		202 005	205 289	36,21%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				36,12%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	-	469	132
Distributeur	785	1 406	449
Total	785	1 875	581

Note 7 : Autres créditeurs divers

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	46	59	48
Retenues à la source à payer	49	208	65
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	438	629	714
TCL	6	37	6
Contribution sociale de solidarité	199	169	400
Total	739	1 102	1 233

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	547 090
Nombre de titres	7 924
Nombre d'actionnaires	669

Souscriptions réalisées

Montant	1 068 358
Nombre de titres émis	15 474
Nombre d'actionnaires nouveaux	37

Rachats effectués

Montant	(1 079 474)
Nombre de titres rachetés	(15 635)
Nombre d'actionnaires sortants	(47)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 681)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	7 682
Régularisation des sommes non distribuables	247
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	18 895
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(384)

Capital au 30-06-2024

Montant	556 732
Nombre de titres	7 763
Nombre d'actionnaires	659

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 Avril 2024.

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 3.842 , pour la période allant du 01.04 au 30.06.2024, contre D : 6.977 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2023 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
<u>Revenus des actions</u>					
-					
- Dividendes	4	4	-	-	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	1 776	2 548	1 604	3 216	5 252
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA et emprunt national	2 063	5 364	5 373	12 023	21 396
TOTAL	3 842	7 915	6 977	15 239	26 651

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2024 à D : 2.659 contre D : 1.656 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2023 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2023 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	526	939	461	1 025	2 033
Intérêts des BTCT	2 133	4 057	1 195	1 610	5 561
TOTAL	2 659	4 996	1 656	2 635	7 594

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024 à D : 1.551 contre D : 2.082 pour la même période de l'exercice 2023, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Commission de gestion	388	770	520	1 108	2 109
Commission de distribution	1 164	2 309	1 562	3 325	6 327
TOTAL	1 551	3 078	2 082	4 433	8 436

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024 à D : 193 contre D : 288 pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	Année 2023
Redevance CMF	131	259	174	372	709
TCL	22	48	29	53	107
Autres	40	136	85	173	378
TOTAL	193	443	288	598	1 193

Note 13 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à "TUNISIE VALEURS".

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.